



ASSEMBLÉE NATIONALE

8ème législature

Prets

Question écrite n° 39425

Texte de la question

M Francis Hardy attire l'attention de M le ministre de l'intérieur sur la situation des fonctionnaires de l'Etat, des collectivités locales et de certains établissements publics qui bénéficient de la jouissance d'un logement de fonction. Le logement de fonction étant considéré comme résidence principale, les personnels susvisés, s'ils désirent acquérir une maison individuelle ou un appartement, ne peuvent bénéficier des aides financières prévues pour faciliter l'accession à la propriété (PAP, APL) si ce n'est dans les cinq ans précédant le départ à la retraite. Il y aurait donc lieu de remplacer la notion de « résidence principale » par la notion de « résidence administrative ». Il lui demande quelles mesures il compte prendre en ce sens.

Données clés

Auteur : [M. Hardy Francis](#)

Circonscription : - RPR

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 39425

Rubrique : Logement

Ministère interrogé : intérieur

Ministère attributaire : équipement, logement, aménagement du territoire et transports.

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 25 avril 1988, page 1728